

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion Séance du 05/09/17

L'an 2017 et le 05 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : BODY Christelle, LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, MM : CIROT Marc, AILLERIE Patrice, GOURDON Michel, LEMOINE Antony, RAIMBAULT Yohann, M. MONNIER Sébastien, DOLBEAU Cédric, M : RAVET Alexandre

Excusée : Mme BOULAY Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14
- Votants : 14

Date de la convocation : 29/08/17

Date d'affichage : 29/08/2017

Secrétaire de séance : BOURDIN Melinda

1. Demande de l'association des Timbrés du Livre

Réf : 01-05/09/17

Monsieur le Maire nous fait part du courrier de l'association des timbrés du livre. Celle-ci souhaite intégrer le réseau bibliothèque de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et pour cela l'association demande aux conseillers municipaux de se positionner et de faire remonter la demande auprès de la communauté de communes.

Après délibération et à l'unanimité les conseillers municipaux accepte la demande de l'association des timbrés du livre.

2. Demande de subvention – fondation du patrimoine

Réf : 02-05/09/17

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention de la fondation du patrimoine. La cotisation pour une commune de moins de 1000 habitants est de 75€.

Monsieur le Maire propose d'y souscrire à nouveau et de verser la somme de 75€ à la fondation du patrimoine.

Après délibération et à l'unanimité les conseillers municipaux acceptent la proposition du maire.

3. Rapport annuel 2016 du SICTOM

Réf : 03-05/09/17

Monsieur AILLERIE présente le rapport annuel du SICTOM pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte le rapport annuel du SICTOM 2016.

4. Demande de tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes

Réf : 04-05/09/17

Monsieur le maire nous fait part du mail de Mme Roger de la Chapelle-Saint-Laud. Celle-ci souhaite louer notre salle des loisirs à un tarif préférentiel, pour pouvoir organiser une manifestation dont tous les bénéfices seraient reversés à l'association de la ligue contre le cancer. Il s'agirait d'un cours collectif de zumba le matin et le soir un repas dansant au bénéfice de la ligue contre le cancer.

Monsieur le Maire propose de lui louer la salle au même tarif que les associations de la commune soit 115€.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition du maire.

5. PLUI – plan de zonage

Réf : 05-05/09/17

Monsieur le Maire nous informe que pour la mise en place du PLUI nous devons identifier les bâtiments localisés en zone A ou N que l'on souhaite autoriser à changer de destination. Monsieur le Maire précise que les bâtiments repérés doivent :

- Avoir un intérêt architectural et patrimonial (bâti ancien)
- Ne pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Il propose d'identifier les lieux dits suivants :

- Brouard, Chauffour, La Motte, La Planche, le château de la Motte, Le Pré, Préfontaine, L'Ouvrardière.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition du maire

6. Modification des statuts du SIVM de Durtal

Réf : 06-05/09/17

Le conseil municipal,

Vu, l'arrêté préfectoral modifié D2-65 en date du 13 février 1965 autorisant la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) de Durtal,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 1965 portant création d'un centre polyvalent mixte de promotion sociale agricole (la commune de Daumeray ne participe pas à cette opération)

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 1975 autorisant la création et la gestion d'un centre de soins à Durtal,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1977, autorisant la création et la gestion d'un secrétariat mis à la disposition des communes rurales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 21 mars 2016 portant restitution aux communes membres, la compétence « contributions au SDIS »

Considérant que depuis plusieurs années, les compétences du SIVM se restreignent, il y a lieu de modifier les statuts,

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVM de Durtal.

7. Etat des lieux des travaux en cour, plan de circulation, sécurisation des voies urbaines après travaux

Monsieur le Maire effectue un bilan du rapport d'analyse des offres pour les travaux d'assainissement. Il nous précise le nom de l'entreprise retenue, il s'agit de l'entreprise JUGÉ CAMILLE.

Les travaux ont commencé lundi 04 septembre en bas de la rue de la mairie.
Il nous informe qu'après les travaux effectués, la sécurisation des rues de la commune sera étudiée.

8. Urbanisation du secteur « Le Verderlet » - déclassement partiel de la voie communale « Impasse du Rail » et de la voie communale « Allée Jean de Champagne »

Réf : 07-05/09/17

Dans le cadre de sa politique en matière d'habitat, la commune de LEZIGNE a décidé d'urbaniser le secteur « Le Verdelet » dans le prolongement du centre-bourg ancien, dans une logique de développement durable.

Ce projet vise à proposer une offre de logements diversifiée et de développer des formes urbaines respectueuses du cadre paysager et du tissu bâti existant.

L'ensemble de ce secteur constitue la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Le Verdelet », dont le dossier de création a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 3 septembre 2013 et le dossier de réalisation le 24 février 2015.

Par délibération en date du 3 septembre 2013, le conseil municipal a décidé de confier la réalisation de la ZAC du Verdelet, dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement, à Alter Public.

Pour permettre ces aménagements, Alter Public en sa qualité d'aménageur doit se rendre propriétaire des emprises situées à l'intérieur du périmètre de l'opération.

A cet effet, ALTER Public sollicite le déclassement de deux portions de voies communales classées dans le domaine public de la commune de Lézigné.

Il s'agit d'une partie de la voie communale dit « Impasse du Rail » pour une emprise de 47 ca en nature de fossé et d'une partie de la voie communale dit « Allée Jean de Champagne » pour une emprise de 1 a 16 ca à usage de parking ainsi que le tout figure teinté en jaune sur le plan ci-joint. Ces emprises seront incorporées dans les lots cessibles.

Par ailleurs, ce déclassement n'affectera aucune fonction de desserte de propriété et de circulation.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, je vous propose d'approuver la demande de déclassement des emprises susvisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ACCEPTÉ, le déclassement des voies communales dit « Impasse du Rail » pour une emprise de 47 ca et dit « Allée Jean de Champagne » pour une emprise de 1 à 16 ca ainsi que les toutes figures teintées en jaune sur le plan ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

9. Renouvellement du contrat avec Ségilog

Réf : 08-05/09/17

Monsieur le Maire nous informe que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de

services arrive à échéance et propose de renouveler celui-ci pour 3 ans.

Après délibérations et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de renouveler le contrat pour 3 ans avec Ségilog.

10. Renouvellement des certificats électroniques

Réf : 09-05/09/17

Monsieur le Maire nous informe que les certificats électroniques permettant la télétransmission des actes administratifs de la commune (arrêtés, délibérations et décisions prises par délégation) et la signature électronique pour les flux envoyés en trésorerie arrivent à échéance. Il propose de les renouveler pour 3 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler les certificats électroniques.

Séance levée à 23h30